

MARS 2020 **FR.PLANET-BUSINESS.BE**

**MEDIA
PLANET**

Secteur public

**Maxime Daye,
Président de l'UVCW :**

« Les villes et communes sont des acteurs de premier plan de la transition économique, sociale et environnementale. »

URBANISME P05

Combiner densité et diversité.

IMMOBILIER P07

Favoriser les quartiers durables.

MATÉRIAUX P10-11

La Wallonie, pays de pierres naturelles.

© PHOTO : PRIVÉ

LA PIERRE LOCALE, UN TRÉSOR AUX MULTIPLES FACETTES

UN TRÉSOR
DE SOLIDITÉ

UN TRÉSOR
DE DIVERSITÉ

UN TRÉSOR
D'ESTHÉTISME

UN TRÉSOR
DE DURABILITÉ



PIERRES & MARBRES WALLONIE
www.pierresetmarbres.be



WWW.PIERRELOCALE.BE



Les villes et communes, actrices majeures du développement durable

Dans notre pays, les villes et communes sont des acteurs de premier plan de la transition économique, sociale et environnementale. Pour Maxime Daye, Président de l'Union des Villes et des Communes Wallonnes, il convient de « Penser globalement, agir localement ».



Maxime Daye
Président UVCW

Les villes et communes sont face à de grands enjeux :

L'enjeu démocratique

Renouer le lien avec le citoyen et faire que la politique ait à nouveau un sens pour le plus grand nombre, c'est un enjeu premier pour les villes et communes et pour la démocratie locale. Le niveau local étant le plus proche des citoyens.

L'intégrité absolue des élus, la transparence de ses décisions, l'accessibilité aux services publics locaux (et notamment à la « maison » communale, maison de tous les citoyens, fut-elle virtuelle) constituent des obligations démocratiques.

Le dialogue avec le citoyen qu'il soit natif ou d'origine étrangère s'invite également au rang du crédo municipal : il est en effet primordial d'accueillir, de nouer le lien et d'impliquer celles et ceux qui ont choisi de vivre sur le territoire communal (via la démocratie participative).

L'enjeu de la transition des territoires vers un modèle durable qui répond à l'urgence climatique

Même si nous savons que nous sommes déjà en retard, cela ne signifie pas qu'il ne faut pas continuer d'œuvrer pour des territoires « décarbonés » et durables.

Pour les pouvoirs locaux, les maîtres-mots sont ici : la gestion parcimonieuse du sol et des ressources naturelles ; la densification raisonnée ; l'utilisation rationnelle de

l'énergie et le développement des énergies renouvelables ; le partage de l'espace public, l'intermodalité, les déplacements doux ; l'entretien du patrimoine et de l'infrastructure...

Dans ce cadre, les communes se doivent d'utiliser habilement les nouvelles technologies pour les mettre au service de tous (Smart Cities).

“ C'est aux autorités de proximité de lutter en première ligne contre toutes les discriminations et en faveur d'une société inclusive.

L'enjeu de la cohésion sociale

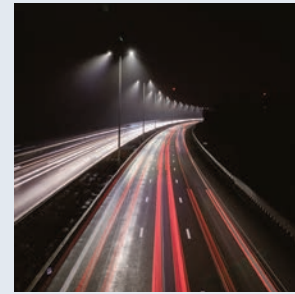
Les communes, les CPAS, les Sociétés de logement de service public (SLSP) ressentent les évolutions de la société et le désarroi des citoyens face aux difficultés, aux montées des intolérances, à l'incertitude, à la pauvreté et à la crainte du lendemain.

C'est aux autorités de proximité de lutter en première ligne contre toutes les discriminations et en faveur d'une société inclusive.

Ici le maître-mot est « mixité » : mixité sociale, mixité interculturelle, mixité intergénérationnelle, mixité des genres, ...

Assurer la sécurité et la prévention, éviter les fractures, favoriser l'intégration, lutter contre la pauvreté, prendre en charge le vieillissement, ... c'est permettre et garantir l'accès à une citoyenneté active.

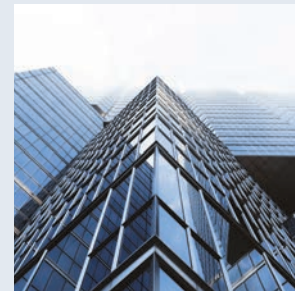
Je terminerai mon propos en soulignant que les villes et communes ont besoin de moyens pour assurer leurs missions essentielles au devenir de leurs citoyens, au devenir de la démocratie locale, voire au devenir de la planète. Gageons que les autorités supérieures (Région, Communauté, état fédéral, Europe) aient à cœur de concrétiser un réel pacte de collaboration avec les institutions de proximité que sont les pouvoirs locaux. ■



Plan Lumières 4.0

De nouvelles idées pour nos autoroutes.

P04



Energy Management

Baisser la facture d'énergie des bâtiments publics.

P05



Waste Management

Focus sur les poubelles intelligentes.

P08

fr.planet-business.be



Sur notre site : De la Smart City au Smart Territory.

SECTEUR PUBLIC | MARS 2020

Managing Director: Leoni Smedts
Head of Production: Daan De Becker
Production Manager: Nicolas Mascia
Digital Manager: Stijn Rosiers

Project Manager: Florian Dierckx | Tel: +32 2 421 18 24
E-mail: florian.dierckx@mediaplanet.com

Rédaction: Philippe Van Lil

Lay-out: i Graphic | E-mail: info@i-graphic.be

Print: Roularta | **Distribution:** Trends-Tendances

Mediaplanet contact information: Tel: +32 2 421 18 20
E-mail: redaction.be@mediaplanet.com | D/2020/12.996/14

SUIVEZ-NOUS

[f](#) /Mediaplanet

[t](#) @MediaplanetBE

[p](#) Mediaplanet Belgium

[i](#) Mediaplanetbe

[in](#) Mediaplanet

LA GRH DANS LE SECTEUR PUBLIC

Group S assume un rôle sociétal majeur : il se veut un moteur de croissance au service des acteurs socioéconomiques, quels qu'ils soient. Sa mission au quotidien : sécuriser, pérenniser, former et inspirer ! Thierry NOLLET, Director External Relations & Legal Services chez GROUP S appelle à un renforcement des partenariats « public-privé » et très certainement avec le FOREM.

« Le secteur public de par son hétérogénéité nécessite des politiques différenciées qui puissent à la fois intégrer les contingences budgétaires, anticiper voire dépasser les exigences politiques, résister aux turbulences institutionnelles qui se préparent... autant dire qu'il est devenu essentiel pour faire face à la surmultiplication des enjeux de construire des dynamiques nouvelles dans le cadre de partenariats solides « Public-Privé » et certainement lorsqu'il s'agit de répondre aux nombreux défis en matière de GRH dans un secteur qui avec celui de l'Enseignement et des Soins de Santé représentent pas loin de 50 % des emplois wallons.

Face à la réalité financière du secteur public, il est important de pouvoir décliner des projets RH soutenables financièrement et assurant un réel retour sur investissements.

C'est dans ce contexte de grande mutation, que GROUP S et le FOREM vont unir leurs forces pour soutenir le monde des TPE et des PME sur des questions aussi fondamentales que l'accompagnement en matière de transition numérique, la mise en place de nouveaux axes d'activation et de reconversion professionnelles... »

L'aspect financier

« Certains pans importants du secteur public sont étranglés par des coupes budgétaires drastiques, les villes et communes

sont touchées de plein fouet par certaines décisions politiques décrétées par le Fédéral avec des dépassements budgétaires qui frisent les 300 millions d'euros...contexte plombé qui amorce l'ère nouvelle du principe de la neutralité budgétaire.

Face à une telle réalité, il est important de pouvoir décliner des projets RH qui soient soutenables financièrement et qui assurent un réel retour sur investissements que ce soit en ce qui concerne l'amélioration des performances – de la qualité des services – des conditions de vie et de travail. »

Digitalisation et mutualisation

« Deux axes stratégiques s'imposent aujourd'hui comme une évidence, à savoir de pouvoir soutenir les projets RH par des outils informatiques qui soient agiles et intuitifs à la fois et de pouvoir répondre à une juste définition des besoins par le déploiement de nouvelles lignes de support et de conseils qui puissent être mutualisés.

Deux axes stratégiques s'imposent : soutenir les projets RH par des outils informatiques et déployer de nouvelles lignes de support et de conseils qui puissent être mutualisés.

De grandes institutions publiques comme l'Office National de Pensions ont réussi leur plan de transformation en s'appuyant notamment sur ces deux axes forts. »



Thierry Nollet

Director External Relations & Legal Services chez GROUP S

Des défis de taille

« Ceci étant, la gestion des Ressources Humaines dans le public doit prendre en compte plus que dans le privé les éléments de reporting et de planifications. L'exercice de budgétisation reste dans le secteur beaucoup plus précis et contraignant et exige un niveau d'anticipation plus affiné. Cela impose aux organisations publiques de se doter d'outils de monitoring et de planification budgétaire qui leur permettent d'adapter leurs politiques en fonction des circonstances tout en restant dans les 'clous budgétaires initiaux'.

Un autre défi de taille sera également de répondre avec rationalité à l'amplification des besoins du personnel des organisations qui ont accéléré et simplifié fortement leurs services qu'elles offrent au citoyens. Cette évolution s'inscrivant dans une logique « interne » de haut niveau ou les questions RH et technologiques deviennent indissociables dès le moment où les utilisateurs internes sont légitimement en droit de pouvoir compter sur des outils qui suivent cette évolution. »



GROUPS.BE



▲ Grâce à un système de gestion technique centralisée, l'intensité de l'éclairage des luminaires LED sera modulable en temps réel.

De nouvelles idées lumineuses pour nos autoroutes

Le Plan Lumières 4.0 est un vaste programme de modernisation des équipements d'éclairage public du réseau structurant wallon. Il concerne les autoroutes et voiries à grand gabarit telles que la Nationale 4. De nombreuses perspectives s'en dégagent en matière d'énergie et de sécurité des usagers. **Texte :** Philippe Van Lil



Frank Chenot

Directeur technique
SOFICO

Partenariat public-privé

C'est la Société wallonne de Financement complémentaire des infrastructures (SOFICO) qui gère les 2 300 km du réseau structurant wallon. Depuis février 2019, elle est engagée avec un partenaire privé, le groupement LuWa, dans un vaste chantier de réhabilitation de l'éclairage. Sur une période de quatre ans, l'ensemble des luminaires au sodium sera progressivement remplacé par des LED.

Le marché prévoit aussi des travaux de réhabilitation des cabines d'éclairage public - elles transformeront la haute en basse tension - et le remplacement de 15 à 20 % des câbles d'alimentation des luminaires.

Le gestionnaire privé assurera la maintenance du réseau d'éclairage pendant les seize années restantes du contrat. Comme le souligne Frank Chenot, Directeur technique à la SOFICO, le présent partenariat public-privé (PPP) présente une spécificité : « Un PPP concerne généralement le déploiement d'un ouvrage nouveau. Ici, un ouvrage existant est également concerné puisque le gestionnaire a l'obligation de maintenir le réseau obsolète existant à un niveau de disponibilité minimal jusqu'à ce qu'il le rénove. »

Ce PPP prévoit en outre la création de 400 nouveaux postes, 100 000 heures de formation organisées avec les Missions régionales pour l'emploi (Mire), le reversement d'une partie du montant des Redevances de Disponibilité Brutes aux entreprises d'insertion et le recrutement de personnel via des Entreprises de Travail Adapté.

Moins de pollution lumineuse

Le Plan Lumières 4.0 présentera d'énormes avantages en matière d'environnement : « On s'attend jusqu'à 76 % d'économies par rapport à l'éclairage actuel. Ceci est d'autant plus impressionnant que les luminaires LED resteront allumées en permanence, alors

qu'à l'heure actuelle, on éteint l'éclairage entre 24h00 et 5h00. » On notera que les LED diffusent une lumière beaucoup plus focalisée que les lampes à sodium, qui perdent énormément de luminosité en hauteur. Et si, aujourd'hui, la Belgique est bien visible depuis l'espace en raison de l'éclairage de ses autoroutes, ce sera moins vrai à l'avenir.

En outre, grâce à un système de gestion technique centralisée, l'intensité de l'éclairage des luminaires LED sera modulable en temps réel. Par exemple, elle baissera pendant les périodes de faible trafic et augmentera en cas de mauvaises conditions météo. « On pourra aussi fournir un éclairage plus élevé sur un tronçon spécifique à la demande de la police ou des pompiers lors d'une intervention consécutive à un accident », note en outre notre interlocuteur. Enfin, les bretelles d'autoroute ne s'éclaireront que lorsqu'un véhicule s'y engagera.

La baisse de la pollution lumineuse plaira aussi aux amoureux de la nature et des animaux. En collaboration avec la DG Nature et Forêts de la Région wallonne, les éclairages sont adaptés dans les zones Natura 2000. Frank Chenot : « Aujourd'hui, on éclaire avec une luminosité avoisinant

les 4 000 °K, qui est plutôt blanche. Les luminaires pourront descendre jusqu'à 3 000 °K pour donner une lumière plus jaune qui perturbe bien moins la faune et la flore. On envisage aussi de diminuer la hauteur des poteaux d'éclairage aux abords des passages pour gibiers au-dessus des autoroutes, voire d'éteindre ponctuellement l'éclairage pendant les périodes de reproduction de certains mammifères ou insectes. »

La nouvelle infrastructure prévoit le déploiement d'antennes de transmission qui serviront de relais pour la communication avec les futurs véhicules connectés.

Internet des objets

Le Plan Lumières 4.0 sera aussi bénéfique en matière de sécurité pour les usagers car le LED est en soi bien plus efficace que l'actuel éclairage au sodium. Précision importante : la berme centrale des autoroutes restera éclairée en permanence. Il est en effet difficile de développer une solution où elle s'éteindrait et s'allumerait en fonction de l'intensité du trafic : « En clignotant un peu comme un sapin de Noël, elle perturberait l'utilisateur plutôt qu'elle ne le sécuriserait », précise Frank Chenot.

Par ailleurs, les bretelles d'autoroute seront équipées de caméras contresens : en cas de voiture-fantôme, une alerte parviendra au centre Perex. Celui-ci pourra alors prendre des mesures pour signaler le danger aux autres usagers en faisant clignoter l'éclairage dans la zone concernée.

Le système de gestion technique centralisée facilitera aussi la maintenance des nouveaux luminaires. Chacun de ceux-ci sera en communication avec le système et générera des alertes en cas de défauts.

Enfin, la nouvelle infrastructure prévoit le déploiement d'unités de bord de route. « Il s'agit d'antennes de transmission qui serviront de relais pour la communication avec les futurs véhicules connectés. Ces véhicules seront capables de transmettre spontanément de l'information, sans aucune intervention humaine, à la fois aux gestionnaires et aux autres usagers. S'il se met par exemple à pleuvoir sur un tronçon, un véhicule dont les essuies-glaces se déclencheront transmettra l'information via les unités de bord de route aux véhicules qui le suivent », conclut le directeur technique de la SOFICO. ■

EN COLLABORATION AVEC



sofico.org

La ville est synonyme de diversité



Serge Peeters

Administrateur
Roose Peeters
Architects + U

Plus de 70 % de la population européenne vit en milieu urbain. Ceci induit de multiples défis : énergie, climat, eau, biodiversité, transports, déchets, etc. Les urbanistes participent à repenser la ville dans une optique de développement durable.

Texte : Philippe Van Lil

Afin qu'une ville soit de qualité pour ses habitants, de nombreux éléments entrent en ligne de compte. « L'urbanité, cette qualité qui fait d'une ville une Ville, est la combinaison de la densité et de la diversité. Elle est le fruit des configurations matérielles et immatérielles d'un espace », estime Serge Peeters, architecte et urbaniste, Administrateur chez Roose Peeters Architects + U. « Les coopérations au sein de son système productif, la vie culturelle, les potentialités de rencontres ou d'échanges, les interactions aléatoires qui



© PHOTO : PRIVÉ

s'y produisent et les paysages sont autant de moyens d'approcher l'urbanité d'un espace. »

Transition énergétique

Le nombre d'habitants n'est pas donc le seul facteur à considérer pour définir une ville. Toutefois, leur densification doit amener à diminuer le besoin de transports et, par conséquent, les émissions de gaz à effet de serre. Et lorsqu'on parle de transition énergétique et écologique, les acteurs publics dont, en premier lieu, les collectivités, occupent une place centrale et une responsabilité directe dans les investissements à long terme.

Comme le précise notre interlocuteur, « les collectivités organisent les activités sur leur

territoire et mettent en œuvre des actions d'adaptation au changement climatique. Elles sont aussi les mieux placées pour mobiliser les acteurs locaux et favoriser l'évolution des comportements. La mobilisation des citoyens et des acteurs économiques dépendra, en grande partie, de l'exemple donné par ces collectivités, responsables d'environ 10 % de la consommation d'énergie. »

Small is beautiful

Une approche microlocale est tout aussi essentielle. « Dans l'idéal, la ville de demain produira elle-même les ressources nécessaires à ses besoins énergétiques. » De nombreuses pistes sont explorées pour atteindre

La mobilisation des citoyens et des acteurs économiques dépendra de l'exemple donné par ces collectivités, responsables d'environ 10 % de la consommation d'énergie.

cet objectif : valorisation des déchets, économie circulaire, agriculture urbaine, etc.

Serge Peeters cite quelques exemples : « Les biodéchets permettent de produire du biogaz mais aussi du compost pour alimenter des serres de maraîchage. Des technologies comme les smartgrids permettent d'optimiser les réseaux d'électricité ou encore d'exploiter la récupération de chaleur dans le métro ou les datacenters. » ■

EN COLLABORATION AVEC



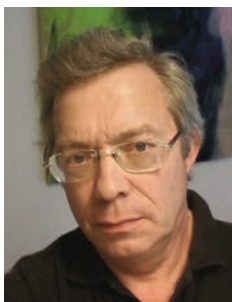
ROOSE PEETERS ARCHITECTS + U



roose.be

Baisser la facture énergétique des bâtiments publics

Afin de diminuer la consommation énergétique, les gestionnaires de bâtiments font face à des exigences accrues et à une digitalisation croissante. Bien sûr, le secteur public n'y échappe pas.



Christian Van Parys

Administrateur
délégué RVC

Mesurer, entretenir, contrôler : voici les trois clés pour une optimisation des dépenses énergétiques d'un bâtiment public.

L'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre impacte directement la gestion des bâtiments en termes de consommation d'énergie. À Bruxelles, par exemple, les gestionnaires des parcs immobiliers de plus de 50 000 m² doivent établir un plan visant une baisse de 10 % de cette consommation.

Adapter les techniques et les comportements

Pour aider à atteindre de tels objectifs, des technologies sont aujourd'hui à même d'établir les consommations en temps réel. Elles identifient quels équipements consomment quoi, quand et combien.

Établir un cycle de consommation permet d'engranger assez facilement des gains. Comme le précise Christian Van Parys, Administrateur délégué de RVC, « une façon simple d'y aboutir est de réduire les cycles de consommations au strict nécessaire. Les

collectivités comme les salles de sport, lieux culturels, logements sociaux ou homes des CPAS sont parfois de véritables passoires énergétiques. Pourquoi éclairer les couloirs d'un home la nuit quand personne n'y circule ? Placer un détecteur de présence, permet d'allumer en cas de besoin réel. Et bien sûr, on peut toujours remplacer un vieux tube TL par du LED. »

Le papier, c'est fini

Dans le même esprit, les gestionnaires de bâtiments doivent identifier leur cadastre HVAC, compléter le logbook digital d'attestations pour les équipements installés et rendre compte des performances énergétiques. Désormais, les administrations exigent le tout au format digital.

Au-delà de l'aspect écologique, la digitalisation facilite la vie des gestionnaires. Comme le souligne notre interlocuteur, « régionalisation oblige, ils ont à faire à trois administrations différentes, chacune avec ses propres

compétences, exigences et formulaires. Nos systèmes digitaux répondent au niveau de détails nécessaires très élevé pour l'édition d'attestations ». Christian Van Parys cite en exemple la traçabilité des liquides frigorigènes, qui ont un impact en termes de gaz à effet de serre : « Conserver l'historique des opérations effectuées par les techniciens, lorsqu'ils ajoutent du liquide dans une installation de climatisation par exemple, fait également partie des exigences que nous remplissons de manière totalement digitale. » ■

EN COLLABORATION AVEC



rvc.be

« L'aménagement du territoire est une priorité »

Wily Borsus est ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Agriculture et de l'Aménagement du territoire. Lorsqu'on parle de ce dernier portefeuille, force est de constater que les enjeux des nombreuses casquettes de celui qui est aussi vice-président de la Wallonie s'entrecroisent. **Texte : Philippe Van Lil**

Quelle est votre approche de l'aménagement du territoire ?

« Dans la déclaration de politique régionale wallonne, le gouvernement l'a déclaré comme l'une de nos priorités. La gestion du territoire est au croisement de nombreux défis : rencontrer les besoins de la société et des citoyens ; articuler le futur du développement économique ; répondre aux enjeux climatiques, environnementaux ou de biodiversité. »

Comment cela se traduit-il ?

« D'abord en économisant l'espace ! Aujourd'hui, on 'consomme' par an quelque 11,3 km² supplémentaires de terrains qui, jusqu'alors, n'étaient pas artificialisés. Autrement dit, ils n'étaient pas bâtis ou n'accueillaient pas d'infrastructures telles que des voiries ou des parkings. Il s'agit à présent de fixer une trajectoire réaliste de diminution de l'artificialisation d'ici à 2025. Ensuite, en raison de notre passé industriel, on doit pouvoir gérer les stigmates du passé au niveau des sols et sous-sols. »

À cet égard, quelle est la situation actuelle ?

« Aujourd'hui, on recense quelque 5 600 sites pollués à des stades divers ; ils représentent plus de 22 000 hectares, soit 1,3 % du territoire wallon. Les réhabiliter en leur redonnant une destination économique, de logement, de services ou de zones naturelles est un chantier essentiel. Actuellement, on assainit à peine quelques dizaines d'hectares par an. À ce rythme-là, on en a pour... plusieurs siècles ! Il faut donc accélérer le rythme, ce qui fait l'objet d'un vaste programme que nous préparons en ce moment avec des partenaires privés. »

Pour économiser l'espace, les centres urbains et ruraux doivent aussi être repensés...

« Leur attractivité est en effet également l'une de nos priorités. Cela passe bien sûr par des investissements en équipements - accessibilité, transports en commun, intermodalité, etc. - mais aussi par un travail d'urbanisme et d'aménagement du territoire. L'un des outils récemment développés à cette fin, ce sont les 'zones d'enjeu communal'. Ce mécanisme permet de repenser complètement un cœur de ville ou un quartier d'une certaine



dimension, en reconsidérant les cadres planologiques et autres dispositions réglementaires. Il s'agit ici de réinventer un territoire, de le reconstruire, de le requalifier partiellement. Actuellement, seul un dossier significatif est en cours, celui de Coronmeuse à Liège. Notre objectif est que cet outil soit utilisé de manière ambitieuse par les pouvoirs locaux et que nous ayons une vingtaine de projets dès l'an prochain. »

Le réaménagement urbain donne-t-il aussi la priorité à la rénovation du logement ?

« Tout à fait ! Des investissements doivent y être consacrés. L'isolation des logements est en chantier très important. Il comprend un volet d'actualisation des primes régionales relatives aux économies d'énergie et à l'aménagement du logement et un volet de mobilisation des moyens, via un mécanisme de tiers investisseurs, afin d'isoler les bâtiments. Un aspect pour augmenter l'attrait des centres urbains, c'est le commerce. D'ici à la fin juin, nous déposerons sur la table du gouvernement un projet nommé 'Plan Horizon Proximité'. Son but de répondre à la diminution régulière et significative du nombre de commerces de proximité, qui a entre autres pour effet d'alimenter la perte de vie, d'affaiblir l'animation des cœurs des quartiers. »

Quelle est l'ampleur du phénomène ?

« En 2019, la Wallonie comptait 7 123 cellules commerciales vides, soit 12,3 % des surfaces commerciales. Relancer le commerce de proximité passe notamment par le volet numérique. Il permet entre autres de visualiser des éléments que l'on pourra voir dans le commerce physique. Ce soutien au digital est d'autant plus crucial que la concurrence de l'e-commerce à nos frontières est très forte et que près de la moitié des consommateurs belges vivent à moins de 40 kilomètres d'une frontière. »

Le numérique touche aussi d'autres aspects de l'aménagement du territoire...

« Bien sûr ! La transformation numérique des entreprises est centrale, avec tout ce que permettent la robotique, l'intelligence artificielle et l'automatisation en termes de process de fabrication, de fonctionnement et d'organisation. Parler de 'nouvelle révolution industrielle' ne me paraît pas exagéré. Dans le cadre de l'aménagement du territoire, l'approche Smart Cities dessinera un nouveau modèle d'organisation et de gouvernance des entités locales. Au départ de ce que permettent dorénavant la maîtrise et la gestion des données, on va pouvoir renforcer la cohérence et l'organisation des projets, de l'espace, de la mobilité, des services, etc. » ■

Des budgets importants pour les voiries et les bâtiments communaux

CHIFFRES :

1 364 projets retenus

90% concernent les voiries

10% les bâtiments public

Montant total des travaux : **611,41 M€**

Dont **325,48 M€** subsidiables

En matière de programmes d'investissements, le gouvernement wallon a dégagé une série de priorités en termes de qualité, de durabilité, d'attractivité et d'accessibilité. À cette fin, du budget est octroyé aux communes. Pierre-Yves Dermagne, ministre wallon du Logement et des Pouvoirs locaux

Texte : Philippe Van Lil

« Ces priorités se traduisent par la volonté d'avoir des voiries conviviales, accessibles, sûres et entretenues. Cela signifie entre autres des espaces partagés et confortables pour tous les usagers, en ce compris les piétons, les PMR et les cyclistes. Les mêmes principes d'accessibilité s'appliquent aux bâtiments, dont il faut en outre veiller à ce qu'ils soient économes en énergie.

Pour aboutir à ces objectifs, les 253 communes wallonnes francophones bénéficient d'un financement du gouvernement wallon via un droit de tirage, dont le budget annuel s'élève à quelque 46,9 millions d'euros majorés de 20 millions d'euros. Les investissements visés concernent entre autres les voiries, les trottoirs, les zones « 30 », les aménagements cyclables, les espaces et bâtiments publics - crèches, cimetières, etc. - et les locaux administratifs.

Pour la programmation 2019-2021, 249 communes ont introduit à ce jour un plan d'investissements. Quelque 90 % des 1 364 projets retenus concernent les voiries - 1 224 projets retenus - et environ 10 % les bâtiments - 140 projets retenus. Le montant total des travaux s'élève à un peu plus de 611,41 millions d'euros, dont quelque 325,48 millions de subsidiables. » ■



▲ Le projet de requalification du site des Casernes, à Namur.

Favoriser la construction de quartiers durables et connectés

Face aux défis sociétaux et environnementaux, les métiers de promoteur et de constructeur remplissent un rôle essentiel. Aubry Lefebvre, Administrateur délégué de Thomas & Piron Bâtiment, plaide entre autres pour des quartiers connectés au tissu existant et pour des matériaux et moyens de transport plus durables. **Texte : Philippe Van Lil**



Aubry Lefebvre

Administrateur délégué Thomas & Piron Bâtiment

Comment envisagez-vous les quartiers de demain ?

« En tant que promoteur privé, le point sans doute le plus essentiel est que chaque nouveau projet soit connecté avec les quartiers environnants et que chaque citoyen s'y retrouve à tous niveaux. Ceci concerne aussi bien les connexions physiques en termes de déplacements - piétons, voitures, mobilité douce et alternative - que les connexions sociales via, par exemple, des infrastructures sportives, plaines de jeux et locaux de quartier. Tout ce qui est créé doit pouvoir profiter non seulement aux nouveaux habitants du projet mais également aux quartiers environnants. »

Comment cela se traduit-il dans votre métier ?

« Il n'y a pas de recette miracle ! Chaque cas nécessite une analyse fine du tissu urbain existant, de la localisation du bâtiment, de la taille du projet, etc. Notre métier de développeur et promoteur est un métier d'aménageur qui doit se faire à la fois pour le compte de privés et dans l'intérêt public. Il faut par exemple répondre à une demande à la fois de logements mais également de services que le nouveau projet pourrait apporter aux quartiers voisins : commerces, bureaux, liens intergénérationnels, etc. »

Dans quelle mesure les objectifs de durabilité impactent-ils votre métier ?

« En raison notamment des nouvelles réglementations et des nouvelles normes, le promoteur et le constructeur sont déjà amenés à prendre en compte de multiples aspects. Toutefois, à mon sens, des progrès importants devraient encore être réalisés dans le choix des matériaux utilisés et de leurs moyens de transport. Le secteur de la construction n'a pas encore suffisamment déployé en masse les solutions alternatives que pour pouvoir

disposer de produits de meilleure qualité à des prix suffisamment compétitifs. Si les promoteurs privés et publics et les constructeurs parviennent à lancer davantage de commandes de matériaux alternatifs, leur volume augmentera et les prix deviendront inévitablement plus raisonnables. »

À quels matériaux alternatifs faites-vous allusion ?

« Je pense notamment aux structures en bois, aux isolants plus neutres et moins pétrochimiques, aux plaques moins nocives pour la santé que celles en plâtre et aux alternatives aux étanchéités asphaltiques. L'une des problématiques de la construction est que beaucoup de tests doivent être effectués sur les nouveaux produits avant de les mettre en œuvre à plus grande échelle. Il faut s'assurer qu'ils respectent les normes et résistent dans le temps. Ceci participe à une certaine inertie. »

Qu'en est-il du transport des matériaux ?

« Pour l'acheminement et l'évacuation des matériaux, il faut se montrer moins individualiste ! Le fluvial et le ferroviaire sont

largement sous-exploités en Belgique. Un chantier en bord de fleuve, par exemple, permet un transport par le biais de barges, bien moins polluantes qu'une ribambelle de camions ! Lorsqu'on achemine des matériaux du fin fond de l'Europe, il faudrait aussi arriver à grouper les commandes de plusieurs promoteurs ; affréter un train de marchandises est bien plus écologique que charger des camions pour chaque commande individuelle. Les camions ne devraient être utilisés que pour les derniers kilomètres du transport. La même réflexion vaut pour l'acheminement de nourriture : plutôt que faire venir des aliments par avion, il faut favoriser les circuits courts, l'agriculture urbaine et sur les toits, les potagers et vergers collectifs, etc. Nos projets doivent aussi en tenir compte. »

Notre métier de développeur et promoteur est un métier d'aménageur qui doit se faire à la fois pour le compte de privés et dans l'intérêt public.

Votre entreprise met-elle en œuvre de bonnes pratiques en termes de durabilité ?

« Oui, par de multiples aspects, nous nous impliquons dans ce rôle sociétal. Si l'on veut donner envie aux gens de faire cette démarche-là, il faut d'abord avoir l'honnêteté de balayer devant sa porte ! Nous limitons notamment notre empreinte carbone. Notre siège social est un bâtiment à énergie positive. Nous mettons à disposition de nos employés de petits véhicules électriques pour les trajets à proximité de nos bureaux ; ces véhicules sont alimentés par les panneaux photovoltaïques situés sur le toit de notre bâtiment, qu'ils alimentent aussi. Nos containers de chantier et de vente sont isolés et munis d'une pompe à chaleur réversible afin de ne plus utiliser de climatiseurs ou du chauffage. Nous nous focalisons sur des projets urbains permettant de favoriser les transports en commun et, plus globalement, les enjeux sociétaux et écologiques. Nous avons créé un groupe de travail dédié au développement durable de l'entreprise et de nos projets ; à cet égard, nous sommes notamment engagés dans la recherche & développement de nouveaux produits. Enfin, notre prochain objectif est de réaliser un projet immobilier zéro carbone. » ■

EN COLLABORATION AVEC



thomas-piron.eu

Un territoire intelligent au-delà des villes.

François Laureys est Chef de projet en stratégie territoriale et Smart Cities au Bureau économique de la province de Namur (BEP). Il accompagne les collectivités locales dans une optique de sensibilisation d'abord, de montage et d'accompagnement de projets ensuite. L'enjeu le plus important de la Smart City selon lui... c'est de ne pas en rester à la « city » ! Toutes les villes et communes, y compris les plus petites, doivent pouvoir s'inscrire dans la démarche.



François Laureys

Chef de projet
BEP

Sur quels types de projets « Smart » travaillez-vous ?

« Le BEP a développé des outils qu'elle expérimente pour en faire bénéficier les communes mais également d'autres acteurs du territoire, comme les associations ou les citoyens. L'un des enjeux actuels, que la Smart City peut aider à relever, c'est celui de la participation des citoyens dans les projets qui les concernent. À cet égard, le BEP a développé une plateforme collaborative, appelée 'Glidee', qu'il expérimente pour ses projets mais aussi pour les projets des communes. Le réaménagement d'un centre-ville ou la réorganisation de services communaux sont des



exemples de sujet sur lesquels on demande aux usagers leurs propositions via la plateforme. C'est un moyen efficace d'associer les citoyens aux projets dès leur entame ».

D'autres plateformes également été développées par le BEP.

« Effectivement, plus récemment, mi-2018, nous avons lancé une plateforme de crowdfunding. CiLo, c'est son nom, présente la particularité de s'adresser à des acteurs du territoire qui veulent développer des projets qui ont un impact sur le développement local. En

un an et demi, quatorze projets ont été accompagnés par le BEP et ont réussi leur levée de fonds : un projet de permaculture, un festival écocitoyen à Gembloux, une ludothèque à Namur, etc. En ce moment, une jeune femme de Beauraing cherche des fonds supplémentaires pour lancer une ferme sociale et une fromagerie en circuit court. »

Comment évolue la Smart City en Province de Namur ?

« Le BEP se penche sur cette thématique depuis près de cinq ans car nous considérons

que les communes rurales ont une place à prendre. En 5 ans, nous avons d'abord beaucoup sensibilisé, informé les élus locaux pour leur faire comprendre la thématique et les enjeux qu'elle représente. Aujourd'hui, des solutions techniques ont été initiées et testées par le BEP. Elle sont mûres pour être utilisées par les Communes. Il y a les plateformes Glidee et CiLo, mais aussi une plateforme 'Opendata', qui peut héberger les données des communes et servir à la fois la transparence et, pourquoi pas, permettre le développement de nouveaux services. Les collectivités locales que le BEP accompagne sont aujourd'hui prêtes à prendre le train de la Smart City, y compris les communes de petite taille ». ■

EN COLLABORATION AVEC



bep-developpement-territorial.be/smart-city/

Des déchets de rue mieux gérés grâce aux poubelles intelligentes

La gestion des déchets dans l'espace public est un aspect clé d'une gestion durable. Nicolas Celis, de la société Tecnor, nous expose les avantages des poubelles intelligentes. **Texte :** Philippe Van Lil



Nicolas Celis

Tecnor

En quoi consiste une poubelle intelligente ?

« Un premier modèle a été lancé il y a déjà une dizaine d'années. Il s'agit d'une poubelle alimentée par un panneau solaire et qui compacte les déchets. Quand elle atteint un certain niveau de remplissage, le compacteur se déclenche automatiquement pour écraser les déchets et gagner de la place. Cette poubelle est fermée et donc inaccessible à des animaux comme les corneilles, les pies, les rongeurs ou même

les guêpes qui peuvent s'intéresser aux restes de nourriture. Les déchets ne sont pas non plus emportés par le vent. Placée à l'extérieur cette poubelle fonctionnera toute l'année même avec un minimum d'ensoleillement. Un deuxième modèle, connecté et plus perfectionné, a été lancé il y a quelques années. »

Quelles sont ses caractéristiques techniques ?

« Cette poubelle intelligente est connectée à un réseau data. Ceci permet de communiquer en temps réel son taux de remplissage et sa situation technique. Il en existe déjà dans plusieurs communes bruxelloises ainsi qu'à Anvers, Namur, Ciney, La Hulpe, Liège et d'autres. Selon l'organisation propre à chaque entité, ceci réduit de cinq à six fois le nombre de collectes de déchets et donc de déplacements de véhicules. Ces déplacements peuvent désormais se faire aussi à des moments opportuns, par exemple en dehors des heures de pointe. Précisons que c'est tou-

jours l'humain qui prend la décision d'organiser une collecte ou pas. »

Connectée à un réseau data, la poubelle intelligente réduit de cinq à six fois le nombre de collectes de déchets et donc de déplacements de véhicules.

Quels autres résultats obtient-on grâce à ces poubelles ?

« À l'échelle d'une commune, cela évite de produire des tonnes de CO₂, d'améliorer la propreté et l'hygiène. Par ailleurs, nous proposons, déjà depuis longtemps, des modules doubles avec un compartiment pour les déchets mélangés et un autre pour

les bouteilles et canettes. Au début, nous prêchions un peu dans le désert, mais le tri sélectif commence à se répandre dans l'espace public. Nous ressentons une conscientisation croissante du grand public ; les gens font de plus en plus en rue ce qu'ils font chez eux avec les sacs bleus. Via des chiffres de notre application Cloud, je constate par exemple au moment où je vous parle que 57 % des déchets en rue d'une commune ont pu être acheminés vers le recyclage. Une telle fraction recyclable, c'est évidemment bon pour l'environnement ! » ■

EN COLLABORATION AVEC



tecnor.be

Charleroi et ses 29 communes à l'heure du numérique



Marine Keresztes

Chargée de projet
Smart Territoire
IGRETEC

En septembre dernier, l'Intercommunale de Charleroi s'est lancée dans un vaste programme en matière de Smart Territory. Comme le souligne Marine Keresztes, Chargée de projet Smart Territoire chez IGRETEC, il concerne les 29 communes de la région.

Texte : Philippe Van Lil

Pourquoi avoir lancé le projet Smart Région ?

« Il fait suite à un constat de l'Agence du numérique et de professionnels du secteur : en matière de numérique, les communes sont

souvent sollicitées par des entreprises privées. Même si elles sont conscientes de devoir 'prendre le train en marche', elles disposent cependant de peu de ressources en interne, notamment de personnel dédié à cette thématique. Nous désirons dès lors accompagner les 29 communes de Charleroi Métropole dans la mise en place de leur stratégie et dans certains projets spécifiques. Nous les familiarisons aussi avec le concept de Territoire intelligent. »

Quels axes stratégiques leur proposez-vous ?

« Il y a six piliers : mobilité, qualité de vie, économie, énergie et environnement, gouvernance et Smart Citizens. Ce dernier concerne les initiatives émanant de la population. Dès le départ, nous insistons auprès des communes qu'il n'est pas question de tout vouloir intégrer et gérer en même temps. Généralement, lorsqu'on est sur tous les fronts, on ne crée pas des projets répondant aux spécificités d'un territoire. Pour certaines communes, la priorité est par exemple la communication avec les citoyens ; elle pourrait se traduire par la mise en place d'une plateforme de participation citoyenne interfacée avec leur site Internet. »



© PHOTO : PRIVÉ

Quelle est la nature de votre mission à ce moment-là ?

« Les communes de Courcelles et de Lobbes, par exemple, nous ont demandé de créer un 'diagnostic territorial', soit une analyse de leurs besoins, spécificités et moyens d'implémentation en termes de numérique. Notre mission est alors de dégager des priorités et de créer une feuille de route. Celle-ci indique quels projets mettre en place à court, moyen et long termes, et quelles actions concrètes mener pour aboutir à un résultat cohérent au final. Notre mission est aussi de dégager des axes prioritaires pour les 29 communes et de mutualiser les solutions. En tant qu'intercommunale, nous avons l'opportunité de mettre en contact les communes les unes avec les autres.

On peut aussi imaginer créer des projets fédérateurs au niveau de tout le territoire. » ■

EN COLLABORATION AVEC

IGRETEC



Wallonie

#smartregion

digital
wallonia
.be



igretec.com

Une gestion optimale des sols pollués



Jean-Frédéric Delière

Porte-parole
SPAQUE

La SPAQUE est le pôle d'excellence de la Région wallonne en matière de gestion des sols pollués. Son rôle est essentiel en matière de développement économique et durable.

Texte : Philippe Van Lil

Constituée en 1991 pour l'assainissement des décharges et la surveillance environnementale, la SPAQUE s'occupe, depuis 2000, des friches industrielles polluées. Nouveauté : elle propose maintenant l'ensemble de ses services aux acteurs publics et privés confrontés à la gestion d'un foncier dégradé.

1 050 hectares réhabilités

Aujourd'hui, elle assure la post-gestion de 9 décharges et a pu réhabiliter 1 050 hectares



► L'assainissement du site de la 'Cristallerie Val Saint Lambert' à Seraing.

© PHOTO : PRIVÉ

de friches industrielles. Sur ce dernier point, Jean-Frédéric Delière, porte-parole, précise la manière dont celle-ci procède : « Nous dressons un inventaire des sites potentiellement pollués en Wallonie. Nous fournissons au gouvernement une liste de ceux qui nous semblent prioritaires pour la réhabilitation. C'est lui qui décide ensuite des sites à réhabiliter. Enfin, sur la base de marchés publics, des entrepreneurs privés effectuent les travaux d'assainissement sous notre contrôle. »

Notre interlocuteur cite en exemple la Cokerie de Flémalle : « Ce site assaini devient un centre logistique relié au chemin de fer, à la Meuse et proche de l'autoroute. » À La Louvière, tout le site Boch Keramis a été réhabilité : « Le nouveau centre-ville va progressivement s'y étendre. Nous y avons également réhabilité l'ancienne usine SAFEA. Une centrale photovoltaïque y fonctionne et l'autre partie du site deviendra un zoning économique. »

Au service des acteurs publics

La SPAQUE a inventorié quelque 5 500 sites potentiellement pollués, essentiellement répartis le long du sillon industriel wallon. Afin de faire face à cette situation, identique d'ailleurs à bien d'autres régions en Europe, la société publique met désormais son expertise à la disposition des pouvoirs publics - villes, communes, intercommunales, ports autonomes, etc. - et, éventuellement, d'acteurs privés.

« Les différentes prestations que nous réalisons dans le cadre de l'assainissement d'un site, nous pouvons toutes les faire pour un partenaire, à la carte. Nous pouvons par exemple aider les communes à développer des projets urbanistiques sur des friches industrielles polluées ; nous les conseillons et mettons à leur disposition une centrale d'achats qui facilitera leurs démarches, notamment pour les marchés publics », conclut notre interlocuteur. ■

EN COLLABORATION AVEC



spaque.be

Un festival dédié aux cultures digitales et numériques



Gilles Bazelaire

Cofondateur du KIKK

Du 5 au 8 novembre prochain, Namur accueillera la 10^e édition du KIKK Festival, un événement international mettant à l'honneur les cultures digitales et numériques. Destiné aux professionnels tout comme au grand public, il se déploiera partout dans la ville.

Texte : Philippe Van Lil

Attirant quelque 30 000 visiteurs venus de 50 pays, le KIKK Festival est devenu un

événement phare du secteur numérique au niveau mondial. De nombreux créateurs viennent y montrer des projets numériques rarement accessibles en face-à-face. Au programme également : conférences, ateliers, formations et networking. Précision de taille : l'accès au festival est entièrement gratuit pour le grand public.

L'originalité de ce festival est aussi la présentation d'œuvres numériques - mapping, vidéo, réalité augmentée, etc. - dans une trentaine de lieux de la ville de Namur. L'an dernier, par exemple, un artiste avait installé une tornade générée de manière numérique dans une tour de la Cathédrale de Namur. Un autre artiste avait transformé une église en pièce d'eau sur laquelle le visiteur pouvait marcher. Comme le précise Gilles Bazelaire, le cofondateur du KIKK, « chaque année, le festival se réinvente. Cette année, nous augmentons sa taille et celle du parcours interactif, explorons de nouveaux lieux dont la Citadelle de Namur et prévoyons des installations monumentales réparties dans la ville pour attirer encore plus le grand public. »



▲ Chaque année, des nouveaux lieux de la ville deviennent le théâtre d'installations monumentales et de représentations artistiques.

Namur, un bon terrain de jeu

Pour Gilles Bazelaire, Namur constitue un bon terrain de jeu pour le secteur du numérique : « Nous avons la possibilité d'y développer rapidement des entreprises, projets et produits sur un territoire relativement étroit où les acteurs se parlent et créent facilement des choses ensemble. Il y a des entrepreneurs reconnus au niveau mondial, des universités, des hautes écoles - comme Albert Jacquard - hyper pointues dans les nouvelles technologies, des asbl comme la nôtre, etc. »

Parmi ces initiatives, figure le hub Trakk, destiné aux entreprises. Notre interlocuteur en est également l'un des cofondateurs : « Après quelques années d'existence du festival, nous avons proposé ce projet à l'université de Namur et au Bureau économique de la Province en vue de prolonger l'émulation née de cet événement. Le Trakk représente à présent 3 000 m² de surfaces dédiées aux industries culturelles et créatives. On y trouve des bureaux d'entreprises, du coworking, un laboratoire de fabrication, des ateliers, des conférences, des animations, etc. » ■

De nombreuses informations en ligne à Namur



Samuel Nottebaert

Chef du service Data Office et Géographie urbaine

La Ville de Namur donne accès à de nombreuses informations en ligne comme des tableaux statistiques ou des cartographies. Elles sont accessibles aussi bien aux services communaux qu'aux citoyens.

Texte : Philippe Van Lil

Namur en chiffres, plan interactif de la ville, urbanisme, voiries, quartiers et histoire... Les thématiques mises en ligne par la Ville de Namur ne cessent de s'étoffer. Comme le précise Samuel Nottebaert, Chef du service Data Office et Géographie urbaine, « dans un premier temps, ces informations étaient surtout destinées à faciliter le travail des autres services communaux. Aujourd'hui, l'ensemble du public peut également en bénéficier, de l'universitaire dans le cadre de ses recherches au citoyen en quête d'une solution pratique, en passant par le simple curieux. »



Plus précis que Google Maps

Lancée il y a deux ans, l'une des applications rencontre un beau succès : la modélisation 3D de Namur. « Développée à partir de vues aériennes prises en 2017, elle permet de découvrir la ville avec un luxe de détails et de précisions dont Google Maps ne dispose pas encore. Elle offre par exemple la possibilité d'accéder à toutes les informations publiques liées aux bâtiments telles que les relevés thermographiques d'un immeuble. Les informations d'ordre privé ne sont accessibles qu'aux services communaux concernés », explique notre interlocuteur.

D'autres outils permettent de localiser des infrastructures comme les bulles à verre,

parcs à conteneurs et marchés hebdomadaires. Les visiteurs de la ville, eux, peuvent consulter les parcours touristiques fléchés, les randonneurs les zones d'intérêt paysager et les amateurs d'histoire locale une appli superposant une carte de la ville actuelle aux cartes établies à la fin du XVIII^e siècle.

Enrichissement continu

À présent, les défis majeurs sont, d'une part, de tenir correctement à jour cette grande masse d'informations et, d'autre part, d'amener les utilisateurs à fournir spontanément leurs propres informations de façon à enrichir constamment ces outils numériques.

“ La modélisation 3D de Namur permet de découvrir la ville avec un luxe de détails et de précisions dont Google Maps ne dispose pas encore. ”

Ces applications font de toute façon l'objet d'un enrichissement continu. Samuel Nottebaert : « Cette année, nous mettrons en ligne bon nombre de données sur la composition des ménages. Nous publierons aussi la totalité des données sur les cimetières. Ceci sera bien utile à beaucoup de gens : gestionnaires des cimetières, fleuristes, visiteurs qui veulent connaître les horaires ou localiser une tombe d'intérêt historique, etc. » ■

EN COLLABORATION AVEC



**NAMUR
CAPITALE**



namur.be

Focus sur la mission de médiateur

La mission d'un médiateur institutionnel est de traiter les réclamations des citoyens à l'égard du fonctionnement des services publics. Marc Bertrand, Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous détaille la sienne. **Texte :** Philippe Van Lil



Marc Bertrand

Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles

En poste depuis près de 8 ans, Marc Bertrand explique d'emblée que « la médiation doit remplir un rôle d'intermédiaire entre citoyens et services publics afin de trouver des solutions, de concilier les points de vue. » Autre mission : émettre des recommandations à l'administration, au gouvernement et au parlement lorsque « l'on considère qu'une réglementation contribue à créer des soucis administratifs pour les citoyens. »

Au rang des réclamations, figurent par exemple des contestations de décisions de l'administration en matière d'allocation d'études, où la situation familiale n'aurait pas été bien prise en compte. Autres types de plaintes : un enseignant conteste la manière dont l'administration a calculé son traitement ou son ancienneté de carrière ; un employeur ayant demandé un permis de travail pour l'engagement d'un employé ne reçoit pas de réponse de l'administration.

On imagine aisément que parmi les quelque 3 500 dossiers traités par les services du médiateur chaque année, les situations sont

très variées. Au final, environ 400 dossiers ne relèvent pas de sa compétence et sont transmis à ses collègues, par exemple du fédéral. Pour le reste, le taux de réussite est en moyenne de 60 %, ce qui constitue une belle performance.

“ La médiation doit remplir un rôle d'intermédiaire entre citoyens et services publics afin de trouver des solutions, de concilier les points de vue. ”

Le médiateur n'est pas un juge !

Marc Bertrand précise que son rôle ne se limite pas à transmettre la réclamation : « Nous effectuons une enquête et sommes en droit de consulter les dossiers administratifs ou d'entendre tout fonctionnaire concerné par la réclamation, sans que ce dernier puisse s'y opposer néanmoins. Après avoir entendu le point de vue de

chacun, nous tentons d'expliquer à chaque partie son obligation ou son bon droit selon les cas. Cependant, le médiateur n'est pas un juge : il ne tranche pas ; il recommande, suggère, essaye de convaincre ! »

Notre interlocuteur insiste sur un dernier point : « Nous développons aussi la médiation au niveau des pouvoirs locaux en concluant des partenariats avec des communes wallonnes. Elles nous confient la gestion de la médiation. Si quelqu'un a souci, il doit d'abord s'adresser à son administration communale ; s'il n'est pas content du traitement de sa plainte, il peut ensuite s'adresser à nous. Une vingtaine de communes font déjà appel à nos services. » ■

EN COLLABORATION AVEC



le-mediateur.be

La Wallonie, pays de pierres naturelles

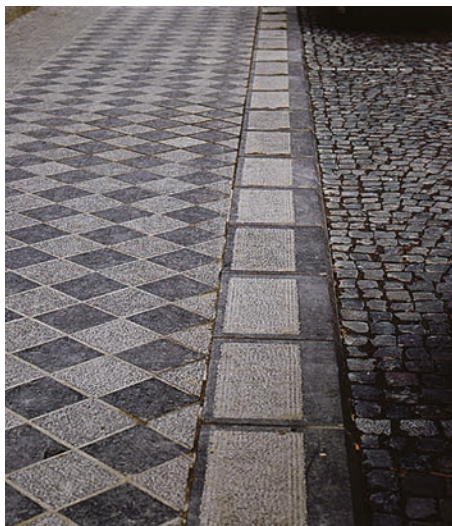
En Wallonie, les entreprises extractives de roches ornementales génèrent un chiffre d'affaires annuel de quelque 100 millions d'euros. Si, en termes d'emplois directs et de matière extraite, leur impact est limité, elles génèrent cependant une activité importante dans la construction de bâtiments publics et privés. **Texte :** Philippe Van Lil

La Wallonie recèle essentiellement deux types de roches à usage ornemental, en intérieur comme en extérieur, pour l'architecture, la décoration, l'aménagement d'espaces verts ou urbains. Un : les calcaires, principalement les pierres bleues mais aussi des pierres blanches ou marbrières, qui peuvent faire l'objet de nombreuses finitions. Deux : les pierres siliceuses d'une grande robustesse - grès, arkoses, quartzites, grès schisteux, schistes ardoisiers.

Pratiquement, toutes les applications sont imaginables : éléments de façades de colonnades ou de bordures, couverture des sols, etc. Ces usages concernent tant les constructions neuves que les chantiers de rénovation. La majeure partie du patrimoine bâti en Wallonie est en pierres naturelles du pays.

Respect de l'environnement et des droits de l'homme

Outre l'aspect sentimental, il existe bien d'autres raisons de recourir à ces ressources wallonnes. Les premières sont d'ordre envi-



▲ Pour les pierres naturelles, toutes les applications sont imaginables : éléments de bordures, couverture des sols, etc.

ronnemental : leur transport est bien moins impactant qu'avec des matériaux provenant de Chine ou d'Inde. En outre, les industries extractives wallonnes ne dévorent pas les paysages. Via diverses chartes comme le projet



européen Life in Quarry, elles se sont même engagées à préserver la biodiversité et l'eau.

D'autres raisons sont de type éthique. La Belgique est l'un des pays les mieux notés au monde concernant le respect des droits

de l'homme, notamment ceux établis par la Confédération syndicale internationale relatifs aux droits des travailleurs.

Des milliers d'emplois

Un dernier volet est d'ordre social. En Wallonie, les postes de travail dans le secteur de la roche ornementale sont aujourd'hui limités, de l'ordre 800 emplois directs en 2018. En aval, il génère néanmoins pas loin de 4 000 emplois indirects, en ce compris dans le transport, la transformation et la construction.

L'emploi direct, lui, s'inscrit en outre dans une longue tradition locale. Pour se maintenir, il nécessite une formation spécifique, notamment continue à destination des travailleurs vu l'évolution de plus en plus complexe des machines numériques. C'est la raison pour laquelle, depuis trois ans, le Pôle de la pierre, une émanation de l'Agence wallonne du patrimoine, propose un éventail complet de formations. ■

» CET ARTICLE A ÉTÉ RÉDIGÉ EN COLLABORATION AVEC PIERRES ET MARBRES DE WALLONIE.



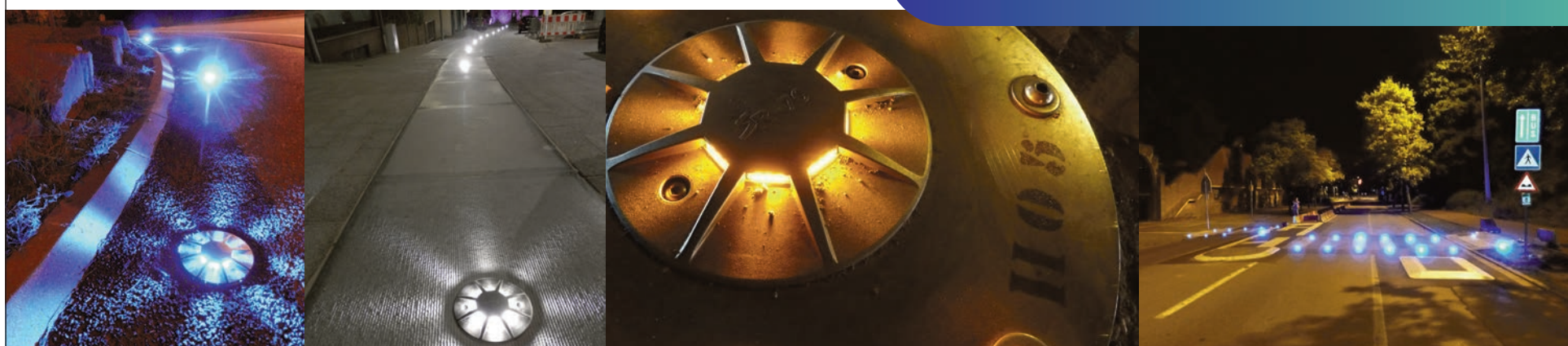
ACLIMEX Belgique,
fournisseur de solutions robustes et
innovantes pour l'Eclairage Public;

relais efficace et utile entre les
Prescripteurs/Installateurs/Fabricants.

www.aclimex.com

En répondant à la demande des pouvoirs publics de développer des solutions robustes de **balisage LED** pour sécuriser nos routes, **ACLIMEX** (Liège) a su créer une large gamme de balises équipant désormais de nombreuses villes en Wallonie avec des solutions adaptées qui en font souvent le meilleur compromis entre **Robustesse-Visibilité-Coût**.

Ces solutions vont dans le sens des besoins pour les **Smart Cities** : au-delà de leur aspect fonctionnel, le choix d'une installation est guidé par les caractéristiques des balises telles que leur résistance en voirie aux lames de chasse neige, au sel, à l'eau, leur intelligence, leur connectivité, leur autonomie (en solaire), leur aspect innovant ... voire révolutionnaire dans le cas de l'induction magnétique.

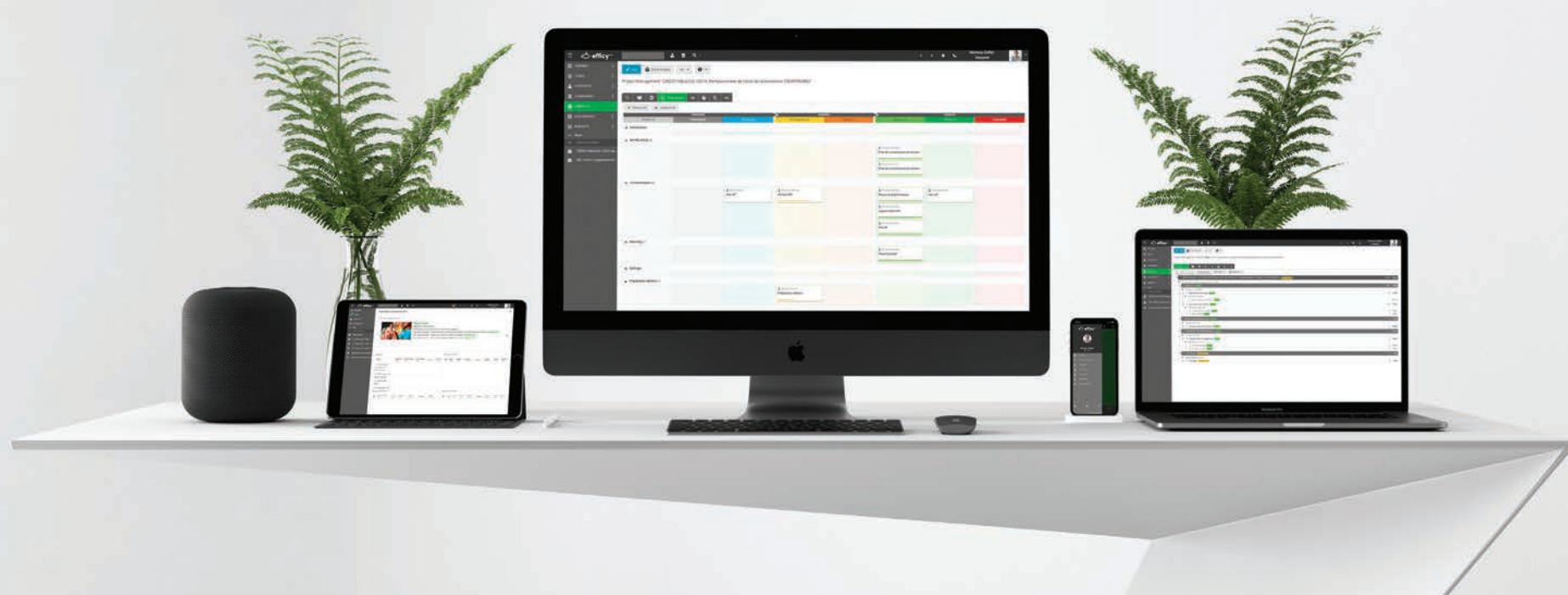


ACLIMEX SPRL | 155 rue des Bruyères, 4000 Liège - Belgique | Christian Lempereur - Gérant-Fondateur | +32 473.663.615 | c.lempereur@aclimex.com

GÉREZ ET AMÉLIOREZ

VOTRE RELATION CITOYEN

Regroupez toutes les **demandes des usagers** dans un seul outil et proposez un **extranet citoyen**.



Démo gratuite sur efficy.com

